

Modalités d'examens :

Promesses non tenues, retour au zéro



Suite à notre précédent communiqué relatant des modalités d'évaluations injustes votées par l'Université de Rouen Normandie, et alors que les discussions n'avaient pas abouti, nous organisons mardi dernier une mobilisation. Durant cette action **environ 350 étudiant.e.s de toutes filières se sont réuni.e.s pour manifester leur mécontentement** devant la présidence de l'Université. **Le succès de cette action nous avait permis d'obtenir des engagements** de la présidence de l'Université ; des **promesses qui malheureusement n'ont pas été respectées.**

Le président de l'Université, M. Joël ALEXANDRE, durant notre entrevue, nous a affirmé entendre nos revendications, être favorable à ce que soient rediscutées les conditions d'anonymat lors des évaluations, ainsi que le système de justification des absences. Surtout, **le président de l'université s'était engagé à ce que soit votée** durant la Commission de Formation et de Vie Universitaire (CFVU) du 30 septembre, **la suppression de la possibilité du 0 en cas d'absence à une évaluation.** Nous étions par ailleurs invité.e.s à assister à cette commission afin de faire part de nos propositions aux élu.e.s.

Nous avons maintenu nos positions : **la mise en place du contrôle continu ne doit pas se faire au détriment des droits des étudiant.e.s.**

Durant la CFVU, après avoir exposé nos positions, nous n'avons eu aucun droit de réponse. Comme promis, **une nouvelle version du texte prenant en compte une partie de nos revendications concernant le 0 et la justification des absences devait être soumise au vote durant la commission, avant d'être finalement écartée du vote** à la suite d'un bref débat à sens unique, **reportant sans la moindre garantie que soient soumises au vote nos propositions, et faisant voler en éclats les promesses tenues durant la mobilisation.**

La date du 30 septembre était particulièrement importante. En effet, la loi prévoit que les modalités d'examens soient fixées au plus tard un mois après la rentrée universitaire. **Le 30 septembre était donc une date fatidique, à la suite de laquelle, les modifications pouvant être apportées au texte ne donnent aucune garantie de pouvoir s'appliquer** aux examens ayant déjà eu lieu. De plus, le **Régime Spécial d'Etudes (RSE) ne peut plus être demandé pour le 1er semestre**, alors que nous demandions qu'il soit disponible tout au long de l'année, et accessible sur présentation d'un certificat médical ou d'une convocation officielle.

Les dés sont désormais jetés, et ce n'est qu'une question de temps avant que les premiers contrôles ne fassent surgir des inégalités évidentes.

L'Université a fait le choix de mettre en danger l'avenir des étudiant.e.s, elle a choisi d'ignorer les demandes explicites et criantes prônées jusque sous ses fenêtres, par les étudiant.e.s en colère. **La FEDER déplore l'inaction de l'Université face à une situation alarmante quant aux droits des étudiant.e.s de Rouen.** De plus, **la FEDER maintient ses positions**, en demandant l'instauration de conditions minimales d'anonymat lors des évaluations, la suppression de la possibilité du 0 en cas de non composition, ainsi que le rétablissement d'un système de justification des absences. **De telles conditions étant absolument essentielles pour permettre l'obtention d'une réelle égalité des chances entre les étudiant.e.s.**